

---

ment contenues dans la Lettre aux Français du mois de février 1892, et dans l'encyclique *Rerum novarum*.

En cette matière, que rien absolument n'a été changé et que plutôt tout persiste dans sa vigueur intégrale, il est facile de le comprendre. Car il ne serait pas digne de la sagesse du Siège apostolique d'abandonner les décisions qu'il a prises après des considérations si muries et qu'il a inculquées avec un zèle si soutenu ; de sorte que celui qui serait d'un autre sentiment devrait être considéré comme Nous infligeant arbitrairement une grave injure.

Voilà, Vénérable Frère, ce que, dans l'amour dont nous sommes pénétré pour votre nation, Nous avons cru devoir déclarer de nouveau. Ces instructions et ces avis que Nous avons si souvent donnés en vue du bien général, et qu'aujourd'hui Nous désirons renouveler avec les plus vives instances, une fois de plus et de toutes Nos forces Nous exhortons les catholiques de France à les suivre de point en point, et dans un parfait accord de pensées et d'action, à prendre à cœur en toute circonstance de se laisser par eux diriger, mouvoir, grouper en corps compact.

Pour que Nos vœux à cet égard se réalisent, en témoignage de Notre bienveillance et comme gage des faveurs divines, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous et à votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 mai de l'année 1899, de Notre pontificat la vingl-deuxième.

LEON XIII, PAPE.

---